

## **EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE**

**SESSION 2017**

### **ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS**

#### **ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles.**

Durée : 3 heures  
Coefficient : 1

**SPÉCIALITÉ : INGÉNIERIE, INFORMATIQUE ET SYSTÈMES D'INFORMATION**

#### **À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surlieur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 27 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend  
le nombre de pages indiqué.  
S'il est incomplet, en avertir le surveillant.**

Vous êtes technicien principal territorial de 1<sup>ère</sup> classe, chef de projet à la Direction des Systèmes d'Informations, du département de Technidept.

Confronté aux questions récurrentes de la sécurité informatique, le Directeur des Systèmes d'Information souhaite mettre en œuvre une démarche d'authentification forte.

Dans un premier temps, le Directeur des Systèmes d'Information vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport technique sur l'authentification forte dans les collectivités territoriales.

**10 points**

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour mettre en œuvre une authentification forte au sein des services de Technidept.

**10 points**

*Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

#### Liste des documents :

- Document 1** « Authentification forte : protéger l'accès à ses services en ligne ». Jean-François PILLOU - [www.CommentCaMarche.net](http://www.CommentCaMarche.net) - Mai 2015 - 4 pages.
- Document 2** « Authentification forte. Livre blanc » (Extrait). Livre Blanc HID - [www.hidglobal.com](http://www.hidglobal.com) - Avril 2014 - 4 pages.
- Document 3** « Département de l'Aisne : Regards croisés sur l'authentification forte dans les collectivités, une obligation légale ». T. Bettini (Département de l'Aisne) et H. Fortin (Ilex International) - [www.globalsecuritymag.fr](http://www.globalsecuritymag.fr) - Juin 2015 - 3 pages.
- Document 4** « L'authentification dans le monde moderne ? Livre blanc sur les 4 meilleures pratiques d'adaptation au changement de paradigme dans le monde informatique ». Safe Net - The data protection compagnie - [www.bitpipe.fr](http://www.bitpipe.fr) - Décembre 2012 - 5 pages.
- Document 5** « État des lieux : les solutions d'authentification-forte (2FA) ». Le blog Synetis Yann - [www.synetis.com](http://www.synetis.com) - Octobre 2015 - 4 pages.
- Document 6** « Signature électronique : clé de voûte de la transformation digitale ». Patrick Duboys - [www.journaldunet.com](http://www.journaldunet.com) - Décembre 2014 - 3 pages.
- Document 7** « Après les attentats, les collectivités locales découvrent la cybersécurité ». Guillaume BREGERAS - [www.lesechos.fr](http://www.lesechos.fr) – Janvier 2015 - 2 pages.

**Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.**

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*